

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 19 OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chirmont sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick suppléante de M. DARCIS Philippe, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, GAWLIK Jérémy, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, NOCHEZ Didier, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, SZYROKI Jacky

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme DOUAY Sonia, Mme BERTOUX Julia de M. JUBERT Patrick, HEYMAN Christophe de CHANTRELLE Brice, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Marie-Corinne, M. NOCHEZ Didier de M. DEMOUY Bertrand, M. LAMOTTE Dominique de M. PARENTY Vincent, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, LECOINTE Jean-Noël de MIANNE Michel, M. MEGLINKY Philippe de Mme COULOMBEL Aurélie

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, COLOMBEL Aurélie, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia

Messieurs COTTARD Yves, CHARLES Gilles, CHANTRELLE Brice, CARON Hubert, MIANNE Michel, JUBERT Patrick, DARCIS Philippe, VIOLLETTE Paul, DEMOUY Bertrand, LAVOINE Nicolas, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 9

Votants : 46

Date de la convocation

13 octobre 2023

Secrétaire de séance :

Anne-Marie PREVOST

OBJET : CONSEIL D'EXPLOITATION ALMEO AU 01.01.2024

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu la délibération 2023_28.09.01 Feuillet 717 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2023, relative à la suppression de la Régie de gestion d'ALMEO au 31 décembre 2023,

Vu la délibération 2023_28.09.04 Feuillet 720 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2023, relative à la création de la Régie ALMEO et à l'adoption de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2024,

Suite au Conseil d'Administration de la Régie de gestion d'ALMEO en date du 11 octobre 2023,

Concernant la composition du Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO à compter du 1^{er} janvier 2024, il est prévu :

« **Article 3 : 3.1.** - Le conseil d'exploitation comprend 8 (huit) membres répartis dans les catégories suivantes :

6 membres représentant la communauté de communes

2 membres représentant les personnalités qualifiées

Article 3 : 3.2. – Les membres du conseil d'exploitation sont nommés, pour une durée de 6 ans pour les représentants de la CCALN et de 3 ans renouvelables pour les personnalités qualifiées, par le conseil communautaire sur proposition du Président de la CCALN.

Il peut être mis fin à leur mandat dans les mêmes formes.

Les représentants de la CCALN sont élus pour la durée de leur mandat. Chaque renouvellement du conseil communautaire conduira à la désignation de nouveaux membres représentant la CCALN. En cas de vacance d'un siège, un remplaçant est désigné dans les mêmes conditions pour terminer le mandat inachevé.

Article 3 : 3.3. – Les membres du conseil d’exploitation doivent jouir de leurs droits civils et politiques et ne peuvent prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la Régie ALMEO, ni occuper une fonction dans ces entreprises, ni assurer une prestation pour ces entreprises, ni prêter leur concours à titre onéreux à la Régie ALMEO.

En cas d’infraction à ces interdictions, l’intéressé est déchu de son mandat par le conseil d’exploitation à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du président de la CCALN. »

Sur proposition du Président de la CCALN,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : Contre : 2 Mme Rose, M. BLIN), le Conseil communautaire :

- Décide de nommer M. DOVERGNE Alain, M. DUTILLEUX Olivier, M. CHANTRELLE Brice, M. JUBERT Patrick, M. TOURNIQUET Gautier, M. WALLET Joël en tant que membres représentant la CCALN au Conseil d’Exploitation de la régie ALMEO à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Décide de nommer Madame Ludivine BARAS, Conseillère Pédagogique de Circonscription et Madame Anne CLAUDEL, Principale du Collège Jean Moulin en tant que membres représentant les personnes qualifiées au Conseil d’Exploitation de la régie ALMEO à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Autorise M. le Président, le 1^{er} Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 19 Octobre 2023
à CHIRMONT

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 23/10/2023

Affiché le ... 24/10/2023

Le Président,

Alain DOVERGNE

